Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230314-2023_03_053-CC

Morières lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-03-053

portant conventionnement à la médecine professionnel et préventive dans la fonction publique territoriale

Le Maire de Morières-les-Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa 16°,

Vu la délibération n°2020-07-021 du conseil municipal du 10 juillet 2020, publiée et déposée en Préfecture de Vaucluse, portant délégation de pouvoirs au Maire,

Afin de satisfaire à ses obligations issues du décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la collectivité, selon les termes de l'article 11 dudit décret, peut conclure une convention avec un service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)

La présente convention a pour objet de confier à l'AIST 84, les missions du service de médecine de prévention pour les agents de la MAIRIE DE MORIERES.

DECIDE

Article 1 : De confier à l'AIST 84 les missions du service de médecine de prévention pour les agents de la Mairie de Morieres,

Article 2 : de régler par mandats administratif la cotisation à l'AIST 84 pour l'année civile qui est fixée, chaque année par l'assemblée générale. La révision intervient suite à la décision de l'assemblée générale du service. Le nouveau tarif est mis en place à parti du 1er janvier de l'année « n »

Article 3 : la présente convention es conclue pour une durée d'un an avec effet au 01/01/2023 et sera renouvelée par reconduction tacite.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et notifiée à tous les intéressés.

HOTEL DE VILLE
53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tèl 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230314-2023_03_053-CC

Fait à Morières les Avignon, le 14 mars 2023
Le Maire
Grégoire SOUQUE